

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 MAI 2026

N°013

OBJET : MISE À DISPOSITION GRATUITE DU CHAPEAU ROUGE POUR LE GALA DE FIN D'ANNÉE DE L'ASSOCIATION ICEM			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 38	Nombre de Membres Votants : 43	Date de la Convocation : 21 mai 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt huit mai, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, Mme FLAMANT, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. DUMONT donne pouvoir à M. GHISI, M. MARTINET donne pouvoir à Mme FLAMANT, M. JORDAN donne pouvoir à M. BARTHÈS, M. BELONDRADE donne pouvoir à Mme BARTHE, M. MOURAD donne pouvoir à Mme BARDOU conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.
M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Dans le cadre de l'organisation de son gala de fin d'année, l'Institut Carcassonnais d'Enseignement Musical (ICEM), association implantée sur la ville de Carcassonne sollicite la mise à disposition gracieuse de la salle du Chapeau Rouge le dimanche 31 mai 2026.

Cet événement compte parmi les temps fort de l'association puisqu'il permet aux élèves de présenter l'évolution de leur travail et de pouvoir se mettre en scène face à un public et dans des conditions professionnelles. Il s'agit là d'une étape importante dans le parcours d'un musicien.

L'association prendra à sa charge le personnel de sécurité ainsi que le personnel technique nécessaire à la bonne réalisation de cet événement.

Il est proposé au conseil municipal :

- D'autoriser la mise à disposition gratuite du Chapeau Rouge
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter la convention de mise à disposition et tous actes à intervenir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260528-31872-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/06/2026
Publication : 08/06/2026